

sonnes vieillissantes et nous avons encore un projet à l'étude à la Colombière à Misery pour 10 places. En ce qui concerne les personnes en situation de handicap psychique, là aussi nous avons prévu une nouvelle structure résidentielle de 7 places dont 2 en foyer de jour, donc nous ne bloquons pas les projets, nous analysons les demandes qui sont faites actuellement, nous savons que cela correspond à un besoin. Pour le projet de la SSB Tafers, le projet qui a été déposé en 2008 est un projet tout à fait différent, nous avons travaillé avec l'institution, nous avons réfléchi avec eux en leur disant, nous avons la problématique des personnes en situation vieillissante, nous voulons répondre à cette problématique-là, il faut adapter votre projet à cette problématique-là, et le projet a évolué.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui que la SSB Tafers, qui a posé sa première pierre vendredi passé, construit effectivement un projet qui répond parfaitement aux besoins de la personne en situation de handicap vieillissante, qui s'est fait en parfaite collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales et de l'institution et qui est une réponse parfaitement adéquate aux besoins des personnes. Si nous avons proposé, dans le cadre de la motion, de prendre ces réflexions et de les inscrire dans les réflexions que nous avons déjà dans le projet sénior-plus et le projet de nouvelle législation sur les personnes handicapées, c'est bien sûr que nous réfléchissons déjà à ces problématiques-là. Nous travaillons déjà, nos groupes de travail sont déjà sur ces problématiques. M. Thomet, M^{me} Stempfel, qui font partie de ces groupes de travail, le savent. Et si nous avons dit que nous ne souhaitons pas avoir dans la base légale une inscription particulière, c'est que nous entendons bien prendre en compte l'ensemble du parcours de vie de la personne en situation de handicap. Il y a des réponses qui doivent être apportées pour les enfants, pour la période adulte, pour la période 65 ans, quand on n'est pas encore forcément en âge d'EMS et la problématique lorsqu'il y a vraiment des besoins de type EMS et là nous devons pouvoir adapter, nous entendons avoir une réponse adéquate pour les personnes en situation de handicap.

Je me joins aux propos de M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly, j'aimerais aussi vraiment comme elle saluer la qualité de l'accueil dans nos EMS et dans nos institutions. Il font un travail fantastique et c'est vrai que les foyers de jour du type de celui de Farvagny et des 6 autres foyers de jour en EMS sont une réponse parfaitement adéquate pour soulager aussi les proches aidants et c'est ce genre de réponse que nous devons apporter pour permettre un maintien à domicile. Si nous avons dit que dans la politique des personnes âgées et en situation handicap nous souhaitons offrir une possibilité aux personnes de rester à domicile, nous devons bien sûr offrir toute la panoplie d'offres pour qu'elles permettent de répondre à cela, on ne peut pas simplement dire qu'il faut rester à la maison. On doit effectivement développer foyers de jour et aide et soin à domicile et aussi trouver les pistes pour soulager et soutenir les proches comme l'ont relevé M^{mes} et M. les Députés Mutter, Rey et Stempfel. C'est extrêmement important qu'on ait ce soutien et dans le cadre de nos projets de loi, nous allons prendre les dispositions nécessaires pour offrir des mesures d'aide et de soutien

à domicile pour les personnes bien sûr mais aussi pour leurs proches. C'est avec ces remarques que je vous remercie d'accepter la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 95 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 95.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1090.10 Bruno Fasel/Hans-Rudolf Beyeler

(prestations complémentaires pour les familles à bas revenus)¹

Prise en considération

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). In der Familie muss beginnen, was der Gemeinde, dem Kanton und dem Land nützen soll. Ich möchte der Frau Staatsrätin für die Antwort und die Unterstützung unserer Motion ganz herzlich danken. Und wir sind auch mit der Verlängerung bis zum 30. Juni 2012 einverstanden.

¹ Déposée et développée le 17 mars 2010, BGC p. 355; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, BGC p. 1476.

Warum unsere Motion? Gerade in diesen Tagen wird das Wort Armut in mehreren Kreisen in den Mund genommen – sei es auf nationaler oder auf kantonaler Ebene. Mit anderen Worten: In der Schweiz ist Armut ein Tabuthema.

Die Zahlenaussagen der Frau Staatsrätin an der Pressekonferenz vom 5. Oktober 2010 zeigen, dass im Kanton Freiburg im Jahre 2009 2,4% oder 6 350 Personen der Kantonsbevölkerung Sozialhilfe beantragten. Für eine Gesellschaft wie die unsere ist auch die Problematik der «Working Poor» völlig inakzeptabel: Haushalte, die trotz eines vollen Erwerbsspensums über kein existenzsicherndes Einkommen verfügen.

Als arm gilt, wer in einem Haushalt lebt, dessen Einkommen unter der Grenze des Existenzminimums liegt. Diese Grenze wird politisch definiert. Im Jahre 2006 beträgt die Armutsgrenze für Alleinstehende 2200 Franken und 4650 Franken für Ehepaare mit zwei Kindern. Für eine alleinerziehende Mutter mit ein oder zwei Kindern ist die Unterschreitung der Armutsgrenze vorprogrammiert. Ich frage Sie: Wie sollen die Entwicklungs- und Bildungschancen von Kindern und Jugendlichen für die Zukunft intakt bleiben, wenn kein Geld in der Familie vorhanden ist?

In der Schweiz kennt man seit 1948 eine Alters- und Invalidenversicherung. Ihr Ziel war damals, und ist auch heute noch, die existentiellen Bedürfnisse im Alter und bei Invalidität angemessen zu decken. Die Ergänzungsleistungen haben wesentlich dazu beigetragen, die Armut im Alter zu reduzieren. Die Armutsquote der über 64-jährigen Menschen liegt zur Zeit bei 3,5%, was sehr erfreulich ist.

Mit unserer Motion möchten wir nun die einkommensschwachen Familien im 21. Jahrhundert ebenfalls mit einer Ergänzungsleistung unterstützen. Denn zum Beispiel die angekündigten Krankenkassenerhöhungen, ungewollte Arbeitsstellenverluste trotz Sozialplan, Krankheit, Unfall oder die Ausbildung der Kinder drängen die Familien an die Grenze der Armut. Damit wir Gegensteuer geben können, braucht es einen aktiven Arbeitsmarkt, existenzsichernde Einkommen, Bildungspolitik für jedermann. Und ohne Unterstützung des Staates ist dies nicht realisierbar und dies ist eine Aufgabe des Staates. Selbst Bundesrat Burkhalter hat an der Armutskonferenz vom 9. November die anwesenden Behörden, Hilfswerke und Politiker aufgefordert, die nötige Koordination zwischen Bund und Kantonen zu treffen.

Und hier kann ich Ihnen, Frau Staatsrätin, für die getroffenen Vorbereitungsarbeiten gratulieren.

Wir können nicht nur von Familienfreundlichkeit sprechen. Deshalb fordere ich Sie auf, die Motion zu unterstützen und dabei zu helfen, die Taten für die einkommensschwachen Familien umzusetzen.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Dans leur intervention du 17 mars 2010, ces deux motionnaires visaient un but, celui de créer des prestations complémentaires pour les familles avec des revenus faibles. Le groupe démocrate-chrétien a étudié avec intérêt cette motion et prend position comme suit. Dans son programme gouvernemental et son plan financier, le Conseil d'Etat vise la création d'une nouvelle loi, ainsi que l'article 59 de notre constitution fribourgeoise qui

exige un appui aux familles de condition modeste. En juin de cette année, la Direction de la santé et des affaires sociales, lors d'une présentation de la politique familiale, évoque qu'une nouvelle loi sur les prestations complémentaires se prépare. Un projet de loi existe aussi au niveau fédéral. Plusieurs cantons dont Soleure, Vaud, Schwyz et Genève sont devenus actifs et ont mis sur pied des solutions. La Conférence des directeurs des affaires sociales a émis des recommandations pour la mise en place de ces prestations. Mesdames et Messieurs, cette motion enfonce des portes ouvertes car au niveau cantonal, une mise en consultation d'un avant-projet de loi est prévue pour le 1^{er} septembre 2011. Par conséquent, le Conseil d'Etat accepte cette motion. Notre groupe, unanimement, suit le Conseil d'Etat et vous demande de faire de même.

Piller Valérie (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec un grand intérêt de la motion de nos collègues Bruno Fasel et Hans-Rudolf Beyeler. La pauvreté, qui toucherait entre 700 000 et 900 000 personnes en Suisse, a changé de nature. Autrefois, les aînés et les handicapés étaient concernés. Aujourd'hui, ils s'en tirent mieux grâce à l'AVS et l'AI. Par contre, à l'heure actuelle, ce sont les familles monoparentales, les familles nombreuses, les working poor et les chômeurs en fin de droit qui sont menacés. Il est clair que ces catégories bénéficient déjà d'aides comme les subsides à l'assurance-maladie ou l'aide sociale. Ces mesures ne sont pas toujours sollicitées par les personnes qui pourraient les obtenir. Elles se sentent souvent humiliées de demander de l'aide. Les familles sont particulièrement touchées par la pauvreté. Si le taux de pauvreté est estimé à 9% pour l'ensemble des ménages suisses, il est de 24% chez les jeunes parents avec au moins trois enfants et de 27% chez les parents vivant seuls avec leurs enfants. Il s'agit souvent de familles qui, malgré l'exercice d'une activité lucrative, vivent dans une situation précaire. Elles courent alors le risque de demander l'aide sociale et de dépendre à long terme de ce régime d'aide. Les prestations complémentaires pour familles permettraient d'intervenir à titre préventif. Comme l'ont relevé les motionnaires, les prestations complémentaires ont fait leur preuve en réduisant la pauvreté chez les personnes âgées. D'après diverses études, l'extension du modèle tessinois en matière de prestations complémentaires pour les familles à l'ensemble de la Suisse réduirait de moitié le taux de pauvreté des familles à un coût supportable, soit par la Confédération ou le canton.

Avec toutes ces considérations, nous attendons avec impatience la mise en consultation de l'avant-projet de loi. Dans ce sens, le groupe socialiste soutiendra cette motion.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Pour cette motion Fasel et Beyeler, le groupe de l'Union démocratique du centre est très divisé. En effet, il existe déjà des prestations complémentaires pour les familles à revenus modestes. Ne va-t-il pas y avoir des doublons? Cette motion va-t-elle modifier les montants et les paliers pour l'octroi de prestations complémentaires?

Combien de familles habitant dans le canton auront droit à ces prestations?

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Les motionnaires demandent au Conseil d'Etat un projet de loi afin de venir en aide aux familles à faibles revenus par l'octroi de prestations complémentaires. Le Conseil d'Etat répond que ce projet de nouvelle loi fait partie du vaste chantier de la politique familiale et que les prestations complémentaires pour les familles concernées ont été évoquées lors de la conférence de presse du 11 juin 2010. La réponse du Conseil d'Etat ne nous en apprend rien de plus. Nous aurions voulu avoir quelques informations, comme le prévoit l'article 72 de la loi sur le Grand Conseil. En effet, l'alinéa 2 dit que le Conseil d'Etat propose l'acceptation ou le rejet de la motion. Il s'exprime sommairement sur les principaux points qui doivent figurer dans un message, notamment sur les conséquences financières et en personnel qui découleraient de l'acceptation de la motion. Chacun de nous sait qu'une motion, lorsqu'elle est acceptée, est contraignante et ici, nous restons sur notre faim. Etant donné que les travaux de préparation sont déjà bien avancés, que la mise en consultation d'un avant-projet de loi se fera durant le premier semestre 2011 ou au plus tard en septembre, comme l'a dit M^{me} la Députée Christine Bulliard, le groupe libéral-radical s'abstiendra ou refusera la motion, non pas sur le fond, mais sur la forme. Ce n'est pas la première fois que l'on prend du temps pour discuter d'une motion alors que les travaux sont déjà en cours dans les Directions de l'Etat.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Dass es Armut gibt, ist nicht bestritten. Aber ich habe ein bisschen Mühe mit der Armut. Ich sehe heute Jugendliche in der Schule mit Handys und Sachen und jeder ist Besitzer von einem Auto. Kann mir die Frau Staatsrätin eine Definition geben, was Armut ist?

Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE). Vorgestern hat Herr Bundesrat Burkhalter bestätigt, dass in der Schweiz das Armutsrisiko für Familien wächst. Dass jetzt gar ein FDP-Bundesrat die Forderung stellt, dass Ergänzungsleistungen für bedürftige Familien eingeführt werden müssen, bestätigt, dass unsere am 17. März eingereichte Motion absolut richtig war. In der Tat sind heute für Rentner Ergänzungsleistungen absolut notwendig und es würde niemandem in den Sinn kommen, diese wieder abzuschaffen. Viele Rentner, welche nur mit der AHV-Rente auskommen müssen, sind zwingend auf diese Ergänzungsleistungen angewiesen und können nur damit den Weg zum Sozialamt vermeiden. Armut in der Schweiz ist immer noch ein Tabuthema. Vor allem Familien mit Kindern und davon viele Ein-Eltern-Familien sind heute trotz einer regelmässigen Arbeit mit einem eher bescheidenen Lohn gezwungen, auf das Sozialamt zu gehen, um wenigstens über die Runden zu kommen. In vielen Fällen schämen sich diese Familien oder sind zu stolz und verzichten auf den Gang zum Sozialamt. Sie versuchen, mit Sparübungen, vor allem zu Lasten ihrer Kinder, ohne staatliche

Hilfe zu überleben. Für die Schweiz und auch unseren Kanton ist diese Realität beschämend. Es kann nicht angehen, dass Familien in der Schweiz am Hungertuch nagen, nur weil die Politik ihre Verantwortung nicht wahrnehmen will. Mehrere Kantone in der Schweiz, wie das Tessin oder Solothurn, haben dieser Demütigung den Kampf angesagt und Ergänzungsleistungen für Familien eingeführt. Es würde auch unserem Kanton Freiburg sehr gut anstehen, hier eine Pionierleistung zu vollbringen. Heute ist noch überhaupt nicht klar, ob und wann eine gesamtschweizerische Lösung eingeführt werden kann.

Für die Finanzierung möchte ich als Beispiel den Kanton Solothurn erwähnen. Dieser rechnet mit etwa 1100 zu unterstützenden Familien und Kosten von etwa 15 Mio. Franken. Auf der anderen Seite können als Ausgleich aber sicher auch einige Einsparungen bei der Sozialhilfe erwartet werden. Die Ergänzungsleistungen müssten nach dem gleichen Prinzip wie die AHV- und IV-Ergänzungsleistungen behandelt werden.

Es handelt sich hier um eine Pflicht, denn die Verfassung unseres Kantons fordert im Artikel 59, dass der Kanton die Familien unterstützt und insbesondere im Artikel 60 ganz klar als Massnahmen vorsieht, dass der Staat an Familien mit Kleinkindern ergänzende Leistungen ausrichte, sofern ihre finanziellen Verhältnisse dies erfordern.

Abschliessend möchte ich dem Staatrat für die Antwort und vor allem auch für den Antrag, die Motion anzunehmen, danken.

Ich möchte Sie darum bitten, ein klares Zeichen zu setzen, welches auch dem Volkswillen entspricht, und unserer Motion zuzustimmen.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Les chiffres sont parfois têtus. Dans notre canton, par extrapolation, on estime qu'il y a entre 18 000 et 20 000 personnes qui vivent en-dessous des seuils de pauvreté et 6350 personnes qui sont à l'aide sociale. La définition de la pauvreté n'est pas si simple. Quelle situation de vie équivaut à un état de pauvreté? Qui doit être considéré comme étant pauvre ou menacé de pauvreté? Où se situe le seuil de pauvreté? Dans le cadre de l'année européenne de la pauvreté qu'est cette année 2010, nous nous sommes mis d'accord sur une définition avec les directeurs cantonaux des affaires sociales, mais aussi avec la Confédération, pour dire que sont pauvres les personnes, familles et groupes dont les ressources sont à ce point insuffisantes qu'elles les empêchent de mener une existence digne et les excluent des conditions de vie minimales que leur société juge acceptable. Dans les statistiques de l'Office fédéral de la santé publique, le seuil est de 2200 francs pour une personne seule. A vous de juger si l'on peut vivre avec 2200 francs par mois. Je vous rappelle que les trois groupes cibles qui sont particulièrement touchés par la pauvreté sont les familles monoparentales, les familles à partir du troisième enfant et les migrants. Les femmes sont plus exposées car elles sont très souvent à la tête des familles monoparentales. Les familles sont donc particulièrement touchées par le phénomène de la pauvreté. Les frais d'entretien augmentent avec le nombre d'enfants, alors même que les possibilités de travail

diminuent avec la multiplication des tâches familiales. Même avec une activité lucrative, les revenus de famille ne suffisent pas à couvrir les besoins de base. J'ai parlé tout à l'heure de la statistique de l'Office fédéral. Sur ces 340 000 personnes qui seraient pauvres, il y a un taux de 38% qui travaillent et qui ont un revenu à 100%.

Le projet du canton de Fribourg suit les recommandations de la Conférence suisse des directeurs des affaires sociales. Nous avons aussi regardé les projets qui existent dans les autres cantons (Tessin et Soleure) et ceux qui sont actuellement mis en consultation (Schwyz, Vaud et Genève). Nous avons basé notre projet sur les éléments suivants. Nous devons lier le droit aux prestations complémentaires à l'exercice d'une activité lucrative. Nous voulons éviter les effets de seuil et nous voulons concevoir ces prestations complémentaires pour familles comme une incitation à l'exercice d'une activité lucrative. Nous voulons permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. L'objectif est d'apporter un soutien aux familles ayant un bas revenu, afin qu'elles n'aient pas besoin de recourir à l'aide sociale. Dans ce canton, de nombreuses familles, malgré une activité lucrative, n'arrivent pas à la fin du mois à joindre les deux bouts. Si nous n'avons pas été plus loin dans la présentation de ce projet, c'est que nous sommes actuellement en phase de simulation. Les conséquences financières peuvent dépendre de l'âge jusqu'auquel nous allons prendre les enfants en considération. Je vous donne un exemple des simulations que nous faisons aujourd'hui. Si nous limitons les prestations complémentaires aux enfants dès l'âge de six ans, nous aurions environ 2000 familles qui seraient concernées dans ce canton. L'évaluation financière est de l'ordre de 20 millions par année sur cet élément.

En ce qui concerne les autres questions, nous travaillons d'arrache-pied sur ce projet. Nous avons tout d'abord attendu de voir si une solution se débloquait au niveau de la Confédération. M. Burkhalter a été très clair. Il nous a dit qu'il n'y aurait pas, pour l'instant, de solutions au niveau de la Confédération. Il faut que les cantons partent avec des projets et ensuite ils feront une évaluation de l'ensemble des projets qui auront démarré. C'est un mandat constitutionnel. Les articles 59 et 60 de la constitution obligent le canton à mettre sur pied des prestations complémentaires pour les familles à bas revenus avec des enfants. Nous devons présenter un projet. Nous sommes un petit peu en retard par rapport à la présentation du projet. Nous devons tenir compte du plan financier de l'Etat de Fribourg. Le Conseil d'Etat a retenu des montants au budget 2012. Pour répondre à M. le Député Frossard, il n'existe aujourd'hui pas de prestations complémentaires pour familles. Ce n'est pas un doublon, mais une nouvelle prestation qui permettra aux familles de notre canton d'aborder avec un petit peu plus de sérénité le futur et surtout pour les enfants de bénéficier de meilleures conditions.

Je vous remercie d'accepter cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 64 voix contre 5. Il y a 16 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). Total: 64.

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). Total: 5.

Se sont abstenus:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 16.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2072.10 Andrea Burgener Woeffray/Bruno Fasel (rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg)¹

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Die Debatte über die Realität und die Frage darüber, ob es Armut gibt, haben wir vor der Pause bereits geführt. Dies angenommen und dies wirklich bestätigt, ist denn auch mit dem Staatsrat zu schliessen, dass Armut vielschichtig ist und global bekämpft werden muss. Unterschiedlich sind die Ursachen, unterschiedlich sind die Zusammenhänge, in welchen Armut entsteht. Der Staatsrat erinnert uns in seiner Antwort an die lange Liste von Massnahmen, die im Kanton schon getroffen wurden, um der Armut Stirn zu bieten. Die Liste lässt sich sehen.

¹ Déposé et développé le 17 mars 2010, BGC p. 362; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, BGC p. 1848.